

Fontenay, le 30 mars 2021

Le Maire
JPG/SD/JMM0321

maire@fontenay-sous-bois.fr

Monsieur Bachir BAKHTI
Sous-Préfet
Sous-préfecture de Nogent sur Marne
4, avenue de Lattre de Tassigny
94.735 Nogent sur Marne

Objet : Votre recours gracieux concernant l'arrêté municipal N°2020-AM-542 du 26 novembre 2020 portant moratoire sur la mise en place des infrastructures et équipements de technologie 5G sur le territoire de la Commune de Fontenay-sous-Bois.

Monsieur le Sous-Préfet,

Faisant suite à votre courrier reçu en nos services le 26 janvier dernier, je souhaite vous apporter les éléments de réponse suivants :

Tout d'abord, la technologie 5G nous a été présentée par les opérateurs de téléphonie mobile comme une technologie de « rupture » et de nombreuses incertitudes demeurent quant à ses impacts sur l'environnement, la santé, la consommation énergétique, notamment.

Par ailleurs, nul ne peut ignorer la contestation que génère localement chaque nouvelle implantation d'antennes. Ainsi, au quotidien, sur le terrain, ce sont les élus locaux qui ont à répondre de ces décisions face à une population de plus en plus soucieuse de la préservation de son environnement et de sa santé. Il nous faut retrouver l'acceptabilité sociale et rebâtir la confiance sur ce sujet : « mieux vaut tard que mal », affirmait Voltaire, et rien ne devrait venir compromettre un débat éclairé et plus serein que permettrait seul l'aboutissement d'études qui sont en cours (Anses) soit n'ont pas encore été menées (étude d'impact environnemental préalable imposée par la directive de l'Union européenne 2001/42/CE du 27/06/2001, non respectée dans ce cas).

La crise que nous traversons souligne combien est précieuse la qualité de notre cadre de vie, combien elle est nécessaire à notre résilience.

Il semble par conséquent important à la municipalité de Fontenay-sous-Bois -comme à d'autres d'ailleurs- qu'un débat démocratique ait lieu sur le sujet de la 5G, que les élus locaux puissent assumer localement leur rôle en matière de concertation, et ce quels que soient les enjeux économiques et diplomatiques de cette technologie : ces aspects ne peuvent nous exonérer de la transparence et d'un dialogue sur la base de données complètes, précises et avérées.

Enfin, je vous informe que, le 15 janvier dernier, l'opérateur FREE Mobile a déposé une requête auprès du tribunal administratif de Melun. Un contentieux est donc en cours concernant l'arrêté en question et la Ville attend donc déjà de la Justice qu'elle réponde, en droit, à ses doutes et interrogations quant à la légalité, notamment, de l'arrêté du 30/12/2019 relatif aux modalités et conditions d'attribution d'autorisations d'utilisation de fréquences 5G.

Nous espérons que la Justice pourra mener son travail d'instruction sur le fond avec le temps nécessaire, sans qu'une procédure en référé-suspension vienne contrarier la démarche démocratique que la municipalité a ainsi souhaité engager et sur laquelle elle espère votre soutien, au moins dans cette mesure.

A la lumière de ces éléments, je suis au regret de ne pouvoir donner une suite favorable à votre demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sous-Préfet, à l'assurance de ma considération ainsi qu'à mes salutations les meilleures

Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire

